



# Semi-marathon de chartres

## BULLETIN D'ENGAGEMENT individuel

Bulletin d'engagement individuel à renvoyer avant le 11 mars 2023 à l'ASPTT Chartres, 4 rue Jean-Perrin - 28300 MAINVILLIERS ou inscription directes au Village du Semi-Marathon de Chartres (stade Jacques Couvret)

18 mars de 10h à 18h

19 mars à partir de 7h30

DOSSARD N°

Payé

Licence ou CM

CADRE RÉSERVÉ à l'organisation

### TARIFS

5 km de l'Echo Républicain : 7€ (10€ sur place)

10 km de l'Aclam : 13€ (18€ sur place)

21,1 km : 18€ (25€ sur place)

Les chèques d'engagement sont à libeller à l'ordre de ASPTT Chartres

Sexe  masculin  féminin

NOM

Prénom

Adresse

Code Postal  Ville

E-mail  @

Téléphone

Date de naissance  /  /

### JE PARTICIPE À L'ÉPREUVE (cocher la case correspondante)

- 5 km de l'Echo Républicain né(e) en 2009 et avant  
 10 km de l'Aclam né(e) en 2007 et avant  
 21,1 km né(e) en 2005 et avant

### JE SUIS

- Licencié(e) à la FFA, triathlon, Ufolep, Fsgt, Fscf  
Licence n°   
 Non licencié(e)

### JE COURS

- En individuel  
 En entreprise (challenge entreprises)  
préférez l'inscription groupée, rendez-vous sur [www.semi-marathon-de-chartres.fr](http://www.semi-marathon-de-chartres.fr) rubrique « Challenge Entreprises »  
Nom ou appellation   
 En groupe (club et association)  
Nom ou appellation

### ASSURANCE

**RESPONSABILITÉ CIVILE** : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la GMF.

**RESPONSABILITÉ ACCIDENT** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les non-licenciés, une assurance doit vous protéger.

**RÈGLEMENT** des courses disponibles sur [www.semi-marathon-de-chartres.fr](http://www.semi-marathon-de-chartres.fr)

**SIGNATURE** (si mineur, signature des parents ou tuteurs)

### PRÉFÉREZ

l'inscription internet sur

[www.semi-marathon-de-chartres.fr](http://www.semi-marathon-de-chartres.fr)

Frais de transactions

# OFFERTS

### COURSES OUVERTES

**Aux titulaires d'une des licences sportives suivantes en cours de validité :**

- FFA Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Santé, Loisir option running ou d'un Pass'Running.
- Fédérations multisports agréées (ex : Fscf, Fsgt, Ufolep, etc), sur laquelle doit apparaître par tous moyens la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Fftri, FF pentathlon moderne
- Unss ou Ugsel pour la saison en cours dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive

**OU**

**Aux titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an ou sa photocopie.**

Prévoir 4 épingles pour le dossard.